

BILAN DE LA GRÈVE DE 2012

Le mouvement étudiant a-t-il creusé son tombeau ?

PHILIPPE HURTEAU
chercheur à l'IRIS

Il y a cinq ans maintenant débutait la plus importante grève étudiante de l'histoire du Québec. Que faut-il en retenir? Beaucoup clament que la grève n'aurait servi à rien, en mode « Tout ça pour ça? » Le mouvement de grève qui s'était donné comme objectif de « bloquer la hausse », en référence à l'augmentation de 1 625 \$ décrétée par le gouvernement libéral de Jean Charest, a-t-il atteint ses objectifs? Avec cinq ans de recul, pouvons-nous considérer que la grève a porté fruit?

Dans cette fiche socioéconomique, nous répondons à cette question en comparant les droits de scolarité actuels avec ceux qui seraient en vigueur aujourd'hui, n'eût été la contestation étudiante.

MISE EN CONTEXTE

- 01 En 2007, les droits de scolarité sont dégelés au Québec à raison d'un ajout de 50 \$ par session pendant 5 ans^A. Suite à cette première hausse de 30 %, le gouvernement annonce en 2010 son intention de poursuivre dans la même voie^B. C'est lors du dépôt du budget 2011-2012 par Raymond Bachand, alors ministre des Finances, que le montant de cette seconde hausse sera connu : 1 625 \$ sur 5 ans à raison de 325 \$ par année^C.
- 02 Le reste des événements fait maintenant partie de l'histoire sociale et politique du Québec. La grève est déclenchée en février^D et culminera à un certain moment avec plus de 300 000 étudiant·e·s à débrayer^E. Suite à un printemps tumultueux qui entraîne une élection générale déclenchée à la fin de l'été, les libéraux sont battus et cèdent la place à un gouvernement minoritaire du Parti Québécois (PQ). Le PQ remplit immédiatement sa promesse d'annuler la hausse^F et met en place une consultation qui mènera à l'indexation annuelle des droits de scolarité^G.
- 03 La présente fiche n'entend pas statuer quant au bien-fondé d'une telle indexation, qui peut avoir comme impact à long terme de réduire l'accessibilité universitaire; des travaux antérieurs de l'IRIS ont de toute façon démontré les avantages qu'aurait pour le Québec l'instauration d'une politique de gratuité scolaire^H.

Faits saillants

- La grève étudiante de 2012 fut déclenchée afin de bloquer la hausse de 1 625 \$ sur 5 ans des droits de scolarité. **PAR. 01**
- Une telle augmentation aurait fait grimper le coût unitaire de chaque crédit universitaire de 75 %. **PAR. 05**
- Les résultats de la mobilisation étudiante sont clairs: au lieu de devoir déboursier cette année 3 793 \$ en droits de scolarité, un étudiant·e à temps plein inscrit à l'université doit acquitter plutôt un montant de 2 328 \$. **PAR. 08**
- Sur une base annuelle, la grève étudiante fait donc économiser aux étudiant·e·s présentement aux études 1 465 \$. Pour la durée d'un baccalauréat, cela représente 4 374 \$ d'économie. **PAR. 08**
- L'annulation de la hausse prévue par le PLQ fait en sorte que les droits de scolarité québécois sont toujours 2,2 fois plus bas que ceux du reste du Canada. **PAR. 10**
- Des droits de scolarité bas favorisent une meilleure accessibilité aux études postsecondaires, comme en font foi les 6,9 points de pourcentage d'avance du Québec en cette matière sur le reste du Canada. **PAR. 11**
- Rappelons également que le bas régime tarifaire québécois permet que les dettes d'études soient plus basses dans la province qu'ailleurs au Canada. **PAR. 14**

LES EFFETS DE LA MOBILISATION

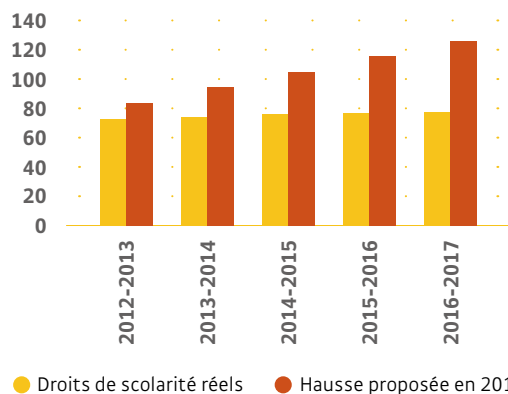
- 04 Attardons-nous plutôt à l'étude des données permettant de vérifier quel effet a eu la mobilisation étudiante. On parle souvent des droits de scolarité en termes de ce qu'il en coûte en un an à un·e étudiant·e inscrit·e à temps plein. En fait, ces droits sont calculés pour chaque crédit unitaire.
- 05 Le graphique 1 détaille l'évolution du coût d'un crédit universitaire au Québec selon deux scénarios : celui de la hausse proposée par le PLQ et celui qui s'est concrétisé. Selon le plan libéral, ce coût devait passer de 72,26 \$ en 2011-2012 à 126,41 \$ en 2016-2017. Ceci aurait représenté une hausse de 54,15 \$, soit 75 %. L'évolution constatée fut plus raisonnable. À la suite de l'indexation décrétée par le PQ, on a vu durant la même période, donc en comprenant l'année de gel survenue en 2012-2013, le coût unitaire d'un crédit universitaire passer de 72,26 \$ à 77,60 \$, soit une hausse de 5,34 \$ (7,4 %).
- 06 Sur cet aspect unique, il est manifeste que la lutte menée par les étudiant·e·s a été fructueuse.
- 07 Il est intéressant, en partant de ces données, d'analyser plus précisément ces retombées. Aujourd'hui, de combien la facture étudiante est-elle plus basse en raison du mouvement lancé en 2012? Pour répondre à cette question, reprenons les données présentées au graphique 1, mais en les appliquant au cas d'un·e étudiant·e inscrit·e à temps plein (cas qui fut le plus utilisé lors du conflit étudiant pour illustrer les effets de la hausse voulue par le gouvernement).
- 08 Nous observons alors, comme l'indique le graphique 2, une forte divergence de coût annuel entre les trajectoires désignées comme la « Hausse proposée en 2012 » et les « Droits de scolarité réels ». Selon le plan libéral, un·e étudiant·e inscrit·e à temps plein aurait dû acquitter chaque année 3 793 \$ pour ses droits de scolarité. Cette facture annuelle s'établissait plutôt aujourd'hui à 2 328 \$. Il semble bien que le facteur pouvant expliquer cet écart de 1 465 \$ demeure l'effet du mouvement de grève lancé par les étudiant·e·s.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ

- 09 Suite à ce mouvement de mobilisation, le Québec demeure parmi les provinces canadiennes à présenter les plus bas droits de scolarité et n'est devancé à ce chapitre que par Terre-Neuve-et-Labrador (graphique 3).
- 10 Donc, à hauteur de 2 851 \$' en droits à payer par année en 2016-2017, la facture des étudiant·e·s québécois·es est 2,2 fois moins élevée que la moyenne canadienne. Encore ici, tout indique que le facteur explicatif d'un tel écart soit la combativité et l'organisation du mouvement étudiant québécois par rapport à ceux des autres provinces.
- 11 Le résultat le plus important du maintien des droits de scolarité à ce niveau demeure une meilleure accessibilité aux études postsecondaires au Québec qu'ailleurs au Canada (graphique 4). En étudiant la population des 15 à 24 ans, nous constatons en effet que 35 % de celle-ci fréquente un établissement d'enseignement postsecondaire au Québec contre seulement 28,1 % pour le reste du Canada.

Graphique 1

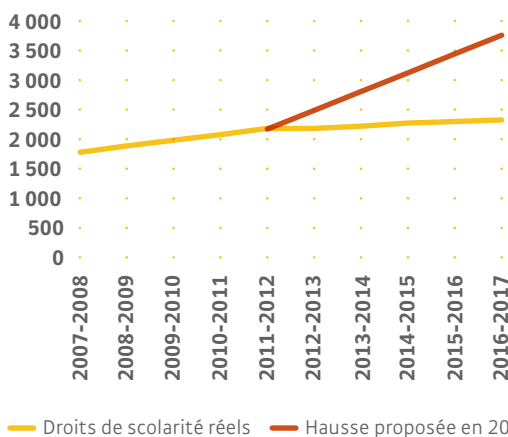
Comparaison entre la hausse proposée en 2012 et la variation réelle du coût unitaire d'un crédit universitaire, en \$



SOURCES : Un plan de financement des universités équitable et équilibré : Pour donner au Québec les moyens de ses ambitions, Budget du Québec 2011-2012, Gouvernement du Québec, mars 2011, p. 20 ; Gouvernement du Québec ; Minh Nguyen, Droits de scolarité au Québec : État de la situation, prévisions et perspectives, IRIS, 2016.

Graphique 2

Comparaison entre la hausse proposée en 2012 et la variation réelle des droits de scolarité universitaires sur une base annuelle, en \$



SOURCES : Un plan de financement des universités équitable et équilibré : Pour donner au Québec les moyens de ses ambitions, Budget du Québec 2011-2012, Gouvernement du Québec, mars 2011, p. 20 ; Gouvernement du Québec ; Minh Nguyen, Droits de scolarité au Québec : État de la situation, prévisions et perspectives, IRIS, 2016.

- 12 On remarquera que la fréquentation universitaire est plus élevée au niveau canadien que québécois. Cela s'explique par la quasi-gratuité de l'éducation collégiale au Québec ainsi que par les formations techniques qui y sont offertes. Plusieurs formations qui nécessitent un parcours universitaire au Canada, moyennant des milliers de dollars de droits de scolarité, peuvent être obtenues presque gratuitement au Québec par la simple fréquentation d'un cégep.
- 13 Globalement, la quasi-gratuité du secteur collégial et les faibles droits de scolarité ont donc favorisé l'instauration d'un modèle québécois réussi en matière d'accessibilité.
- 14 Finalement, un dernier facteur notable d'accessibilité qui découle directement de la mobilisation étudiante est l'écart entre l'endettement étudiant au Québec et celui observé au Canada. En 2011, cet endettement moyen au Canada s'élevait à 28 000 \$ contre un peu plus de 15 000 \$ au Québec¹. Ce niveau est certes encore trop élevé, mais on constate encore une fois que le modèle tarifaire québécois, couplé au programme de prêts et bourses, est plus propice à limiter les effets néfastes d'un trop lourd endettement chez les jeunes adultes.

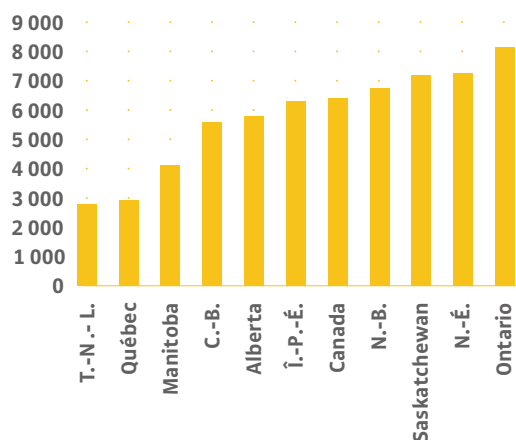
Faire le bilan de la grève étudiante de 2012 est certes une entreprise complexe. Toutefois, sur le plan de l'impact de ce mouvement sur la sauvegarde de l'accessibilité aux études postsecondaires, le constat nous semble des plus positifs. Le mouvement étudiant a atteint son premier objectif qui était de bloquer une hausse énorme de frais de scolarité. Ceci entraîne aujourd'hui des économies de 1 465 \$ par année pour chaque étudiant·e inscrit·e à temps plein, soit 4 395 \$ pour un baccalauréat de 3 ans.

Références

- A Robert Dutrisac, « Dégel rapide des droits de scolarité », *Le Devoir*, 24 avril 2007.
- B *L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec*, Rencontre des partenaires de l'éducation, Gouvernement du Québec, 2010.
- C *Budget du Québec – 2011-2012*, Gouvernement du Québec, 2011.
- D Voir le communiqué de presse de la CLASSE : Grève étudiante : les conditions de déclenchement de la grève sont atteintes.
- E www.bloquonslahausse.com
- F Plate-forme électorale du Parti Québécois, *L'avenir du Québec est entre nos mains*, Parti Québécois, 2012.
- G *Indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires et augmentation des montants forfaitaires des étudiants canadiens et étrangers*, Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, Gouvernement du Québec, 2013.
- H Philippe Hurteau et Eric Martin, *Tarifification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire*, IRIS, 2007; Marc Daoud et Philippe Hurteau, *Gratuité scolaire : trois scénarios d'application*, IRIS, 2007.
- I La moyenne pondérée utilisée par Statistique Canada pour cette comparaison interprovinciale comprend les suppléments de droits payés par les étudiant·e·s non résident·e·s des provinces et par les étudiant·e·s étrangers, d'où un montant plus élevé qu'au graphique 2.
- J www.tuac.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=3390:by-the-numbers-student-debt-in-canada&Itemid=6&lang=fr

Graphique 3

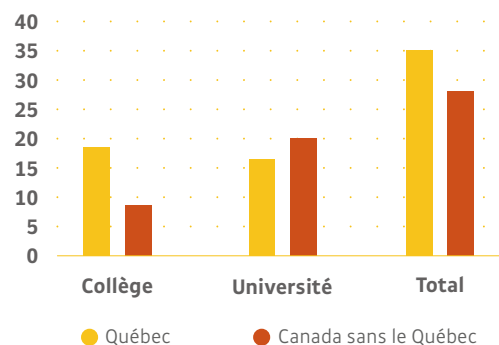
Droits de scolarité des étudiant·e·s canadien·ne·s du premier cycle, 2016-2017 par province



SOURCE : CANSIM, Tableau 477-0121.

Graphique 4

Effectifs postsecondaires âgés de 15 à 24 ans sur la population totale des 15-24 ans, 2014-2015, en %



SOURCE : CANSIM, Tableaux 477-0033 et 051-0001.